



## **NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE** **BUDGETS PRIMITIFS 2025**

### **I - LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, présentant les principales informations et évolutions du budget principal de la commune et des budgets annexes pour l'année 2025, répond à ces obligations.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget principal 2025 de la Ville et les budgets annexes Aires de Camping-cars et Stationnement (parcs fermés) ont été votés le 11 mars 2025 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ils sont également mis en ligne sur le site Internet de la Ville du TRÉPORT.

### **II - LE BUDGET PRINCIPAL**

L'équilibre du budget de la commune se présente comme suit :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	18 952 296,00 €	18 952 296,00 €
INVESTISSEMENT	10 058 961,00 €	10 058 961,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 011 257,00 €</b>	<b>29 011 257,00 €</b>

## II-1 - La section de fonctionnement

### II-1-1- Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **18 952 296€**, et reste caractérisée par la volonté de maîtrise de la dépense publique.

**Globalement**, les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement pour l'année 2025 s'équilibrent ainsi :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	4 000 790,00 €	Atténuation de charges	45 000,61 €
Dépenses de personnel	7 202 750,00 €	Recettes des services	1 018 100,00 €
		Impôts et taxes	10 152 635,00 €
Atténuation de produits	170 245,00 €	Dotations et participations	2 756 020,00 €
Autres charges de gestion courante	815 220,00 €	Autres produits de gestion courante	475 000,00 €
Charges financières	113 952,00 €	Produits financiers	223 975,00 €
Charges spécifiques	10 000,00 €	Produits spécifiques	220,00 €
Dotations aux provisions	2 781,00 €	Reprise sur provisions	0,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 315 738,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 670 950,61 €</b>
Écritures d'ordre entre sections	2 030 320,00 €	Écritures d'ordre entre sections	400 316,00 €
Virement à la section d'investissement	4 606 238,00 €	Excédent brut reporté	3 881 029,39 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>18 952 296,00 €</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>18 952 296,00 €</b>

### II-1-2- Les dépenses réelles de fonctionnement

OBJET	CH	BP 2024 + DM	CFU 2024	BP 2025	ÉVOLUTION BP 2025/2024	% budget
Charges générales	11	4 277 724,00 €	3 633 178,38 €	4 000 790,00 €	- 6,47%	32,49%
Charges de personnel	12	7 200 650,00 €	6 835 418,92 €	7 202 750,00 €	+0,03%	58,48%
Atténuations de produits	14	150 000,00 €	136 773,00 €	170 245,00 €	+13,50%	1,38%
Autres charges de gestion courante	65	866 760,00 €	784 926,51 €	815 220,00 €	- 5,95%	6,62%
Charges financières	66	157 440,00 €	155 054,87 €	113 952,00 €	- 27,62%	0,93%
Charges spécifiques	67	30 000,00 €	21 508,51 €	10 000,00 €	- 66,67%	0,08%
Dotations aux provisions semi-budgétaires	68	203 585,00 €	203 585,00 €	2 781,00 €	-98,63%	0,02%
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 886 159,43 €</b>	<b>11 770 445,19 €</b>	<b>12 315 738,00 €</b>	<b>-4,43%</b>	<b>100,00%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à **12 315 758,00€** (-4,43%) et sont financées par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de **14 670 950,61€** (-7,16%), dégageant ainsi une épargne brute de **2 355 212,61€** (contre 4 699 596€ au CFU 2024).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

### **Charges à caractère général (chapitre 011)**

**Montant BP 2025 = 4 000 790€**

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eau, électricité, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux d'entretien des bâtiments, entretien de la voirie et des réseaux, impôts et taxes, primes d'assurance, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et véhicules, livres de bibliothèques, fournitures scolaires, ...

Les charges à caractère général s'élèvent à **4 000 790€** contre 4 277 724€ en 2024 (B.P +DM), soit une baisse de -6,47% et représentent 32,49% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en progression de 10,12% par rapport au CFU 2024, en raison de la fin du dispositif de l'amortisseur d'électricité et de l'effet « inflation » continue à s'appliquer sur certains contrats pluriannuels, conclus dans un contexte de hausse des coûts et pour lesquels les prix sont restés bloqués à des niveaux élevés.

### **Charges de personnel (chapitre 012)**

**Montant BP 2025 = 7 202 750€** soit 58,48% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les éléments à prendre en considération pour l'année 2025 sont :

- l'effet GVT (glissement vieillesse technicité),
- l'augmentation du taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux fonctionnaires territoriaux (CNRACL) de +3% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- l'augmentation du taux de cotisation maladie des agents affiliés à la CNRACL de +1% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- la revalorisation des indemnités de l'ordre de 20 euros bruts mensuels décidée par la collectivité, pour tous les agents, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- l'accompagnement à mettre en place en fin d'année pour anticiper la réorganisation du service des Ressources Humaines qui interviendra au moment du départ à la retraite de la DRH, en début d'année 2026,
- les demandes d'indemnisation des jours épargnés sur leur CET par certains agents.

Ce chapitre est en hausse de 5,37% par rapport au CFU 2024.

### **Atténuations de produits (chapitre 014)**

**Montant BP 2025 = 170 245€**, soit 1,38% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dépenses correspondent à des reversements de fiscalité et à des dégrèvements de taxe d'habitation sur logements vacants :

- FPIC : 140 000€ ;
- Dégrèvement de taxe d'habitation sur logements vacants : 30 245€.

Ces prévisions pourront être ajustées par décision modificative, en cours d'exercice, dès notification. Ce chapitre est en hausse de 13,50%.

### **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

**Montant BP 2025 = 815 220€** soit 6,62% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses de ce chapitre sont :

- Les subventions aux associations : 398 359€
- La subvention d'équilibre du CCAS : 152 000€
- Les indemnités de fonction des élus : 128 600€ (charges incluses)
- Les dépenses liées à la fourniture de services informatiques (droits d'utilisation, mutualisation de serveur) : 36 000€
- Les aides apportées aux étudiants en études supérieures, aides au transport des scolaires et aides à la pratique sportive : 32 000€
- Les créances admises en non-valeur : 5 000€
- Les créances éteintes : 2 000€.

Sont également inscrits à ce chapitre, les dépenses de mise à disposition de licences de logiciels, ainsi que les frais engagés par la Ville dans le cadre des procédures de péril sur certains bâtiments.

### **Charges financières (chapitre 66)**

**Montant BP 2025 = 113 952€** soit 0,93% des dépenses réelles de fonctionnement.

Il s'agit du remboursement des intérêts d'emprunts.

Ce chapitre est en diminution de -27,62% par rapport à 2024.

### **Charges spécifiques (chapitre 67)**

**Montant BP 2025 = 10 000€** soit 0,08% des dépenses réelles de fonctionnement.

Il s'agit des titres annulés sur exercices antérieurs.

### **Dotations pour provisions semi-budgétaires (chapitre 68)**

**Montant BP 2024 = 2 781€**, soit 0,02% des dépenses réelles de fonctionnement.

Il s'agit de dotations aux provisions pour risques et charges en cas d'impayés (créances douteuses). Compte-tenu du volume du programme d'investissement, le budget 2025 ne

permettra pas l'inscription de provisions semi-budgétaires pour dépréciation des immobilisations.

### **II-1-3-Les recettes de la section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits des services (cantine, périscolaire, structure multi-accueil, médiathèque, école de musique, stationnement sur voirie, ...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions, à des produits financiers, aux revenus des immeubles.

OBJET	CH	BP 2024 +DM	CFU 2024	BP 2025	ÉVOLUTION BP 2025/2024	% budget
Atténuation de charges	13	50 602,43 €	215 862,91 €	45 000,61 €	-11,07%	0,31%
Produits des services	70	948 391,00 €	1 112 900,94 €	1 018 100,00 €	+7,35%	6,94%
Impôts et taxes (sauf 731)	73	5 686 435,00 €	5 717 519,24 €	5 706 535,00 €	+0,35%	38,90%
Fiscalité locale	731	4 367 329,00 €	4 527 161,97 €	4 446 100,00 €	+1,80%	30,30%
Dotations et participations	74	2 921 890,00 €	2 844 194,55 €	2 756 020,00 €	-5,68%	18,78%
Produits de gestion courante	75	448 289,00 €	672 079,15 €	475 000,00 €	+5,96%	3,24%
Produits financiers	76	223 975,00 €	223 981,27 €	223 975,00 €	-	1,53%
Produits spécifiques	77	0,00 €	145 206,02 €	220,00 €	-	0,00%
Reprise de provisions	78	1 156 135,36 €	1 156 135,36 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>15 803 046,79 €</b>	<b>16 615 041,41 €</b>	<b>14 670 950,61 €</b>	<b>-7,16%</b>	<b>100,00%</b>

### **Atténuations de charges (chapitre 013)**

**Montant BP 2025 = 45 000,61€** soit 0,31% des recettes réelles de fonctionnement.

Ces recettes correspondent aux remboursements de rémunérations et au versement du fonds national de compensation du supplément familial de traitement.

Le contrat d'assurance RELYENS permet à la collectivité d'être remboursée en partie des salaires qu'elle maintient suite à des arrêts de maladie (art.6419).

De même, la collectivité retouche le fonds national de compensation qui a pour rôle d'égaliser, a posteriori, les charges résultant du paiement du supplément familial de traitement versé aux fonctionnaires territoriaux (art.6459).

Ce chapitre connaît une baisse de -11,07% par rapport à 2024. La prévision budgétaire pourra être ajustée par décision modificative, en cours d'exercice, pour tenir compte des produits réellement perçus.

### **Produits des services, domaine (chapitre 70)**

**Montant BP 2025 = 1 018 100€** soit 6,94% des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 70 « produits des services et du domaine » s'établit à 1 018 100€ (+7,35% par rapport au BP 2024 + DM) et comprend principalement les droits de stationnement, les redevances perçues auprès des usagers des services périscolaires, culturels, à caractère social,

mais également les concessions et redevances funéraires, les mises à disposition de personnel à la Communauté de Communes et aux budgets annexes et des remboursements de frais par des redevables.

Malgré l'augmentation de certains tarifs, les prévisions budgétaires restent prudentes, en deçà du montant réalisé en 2024, en raison de la fréquentation touristique qui pourrait être moins favorable que l'an dernier et entraîner des recettes de stationnement moindres.

### **Impôts et taxes (chapitres 73 et 731)**

**Montant BP 2025 = 10 152 635€** soit 69,20% des recettes réelles de fonctionnement.

S'agissant du poste principal de recettes, le détail est le suivant :

OBJET	BP 2024 + DM	CFU 2024	BP 2025	ÉVOLUTION 2025/2024
<b>Impôts et taxes</b>				
Attribution de compensation	2 699 041 €	2 699 041 €	2 699 041 €	-
Reversements conventionnels de fiscalité	170 000 €	175 212 €	170 000 €	-
FNGIR	2 386 294 €	2 386 294 €	2 386 294 €	-
FPIC	55 000 €	57 155 €	55 000 €	-
Reversement prélèv. sur les jeux	370 000 €	393 542 €	390 000 €	+5,40%
Autres impôts et taxes	6 100 €	6 275 €	6 200 €	+1,64%
<b>Fiscalité locale</b>				
Impôts directs locaux	3 616 329 €	3 768 700 €	3 720 000 €	+2,87%
Autres contributions directes	0 €	8 969 €	0 €	-
Taxe additionnelle droits de mutation	200 000 €	222 112 €	200 000 €	-
Taxe consommation finale d'électricité	130 000 €	125 844 €	121 000 €	- 6,92%
Droits de place	260 000 €	262 290 €	265 000 €	+1,92%
Impôt sur les cercles et maisons de jeux	21 000 €	127 €	100 €	- 99,52%
Prélèvement sur le produit des jeux	140 000 €	139 120 €	140 000 €	-
<b>TOTAL recettes fiscales</b>	<b>10 053 764 €</b>	<b>10 244 681 €</b>	<b>10 152 635 €</b>	<b>+0,98%</b>

Il s'agit essentiellement de produits des impôts directs (taxe foncier bâti et foncier non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires), ainsi que l'attribution de compensation (AC) versée par la Communauté de Communes des Villes-Sœurs (CCVS), le Fonds national de garantie des ressources (FNGIR), le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), le prélèvement sur le produit des jeux, les droits de place, la taxe additionnelle sur les droits de mutation, le reversement de la taxe de séjour et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Les chapitres 73 et 731 augmentent respectivement de 0,35% et 1,80% par rapport aux inscriptions 2024.

### Commentaires sur la fiscalité locale

Une augmentation des bases fiscales de 1,7% est inscrite dans la Loi de Finances pour 2025. Depuis 2023, les maires ont retrouvé la possibilité de fixer un taux d'imposition pour la taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires.

La décision d'augmenter le taux de taxe d'habitation n'est pas retenue par la commune du TRÉPORT car cela nécessiterait d'augmenter, en raison de la règle des liens entre les taux, le taux de la taxe foncière.

Les taux des impôts locaux de 2025 restent identiques à ceux de 2024 :

- La Taxe d'habitation (TH) : 20,11% ;
- Le Foncier bâti (FB) : 51,89% (taux communal 26,53 + taux départemental 25,36) ;
- Le Foncier non bâti (FNB) : 40,87%.

L'engagement pris de ne pas augmenter les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2025 a été rappelé le 25 février dernier à l'occasion de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2025.

### **Dotations et participations (chapitre 74)**

**Montant BP 2025 = 2 756 020€**, soit 18,78% des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit des différentes dotations versées par l'État ou autres organismes :

OBJET	BP 2024 + DM	CFU 2024	BP 2025	ÉVOLUTION 2025/2024
Dotation forfaitaire	0 €	0 €	0 €	-
Dotation de solidarité rurale	53 125 €	53 125 €	55 000 €	+3,53%
Dotation élus locaux	163 €	163 €	160 €	- 1,84%
FCTVA (fonctionnement)	13 950 €	13 950 €	40 900 €	+193,19%
Autres participations de l'État	7 704 €	20 625 €	10 000 €	+29,80%
Participations département	14 472 €	14 623 €	11 760 €	- 18,74%
Participation CCVS	73 000 €	63 577 €	63 000 €	- 13,70%
Participation autres organismes	255 000 €	168 235 €	160 000 €	- 37,26%
Compensation perte taxe add. droits de mutation	0 €	371 €	0 €	-
DCRTP	1 236 615 €	1 236 615 €	1 146 200 €	- 7,31%
Compensation exonération TF	1 258 861 €	1 263 911 €	1 260 000 €	+0,09%
Dotation titres sécurisés	9 000 €	9 000 €	9 000 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 921 890 €</b>	<b>2 844 195 €</b>	<b>2 756 020 €</b>	<b>- 5,68%</b>

Globalement ce chapitre connaît une baisse de -5,68% par rapport à 2024, en raison d'un ajustement des prévisions budgétaires sur certains articles, en fonction des montants réalisés, ainsi que d'une baisse importante de la DC RTP.

### **Produits de gestion courante (chapitre 75)**

**Montant BP 2025 = 475 000€**

Ces produits représentent 3,24% des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 75 comprend les loyers divers perçus par la Commune inscrits à l'article 752 et d'autres produits de gestion courante inscrits à l'article 75888. Par ailleurs, sont également perçues sur ce chapitre les redevances annuelles versées par le délégataire du service public du camping, à l'article 75813. Il est en hausse de 5,96%.

### **Produits financiers (chapitre 76)**

**Montant BP 2025 = 223 975 €** soit 1,53% des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit du fonds de soutien versé par l'État dans le cadre de la sortie des emprunts structurés à risque.

### **Produits spécifiques (chapitre 77)**

**Montant BP 2025 = 220 €.**

Il s'agit des annulations de mandats relatifs aux exercices antérieurs.

### **Reprises de provisions semi-budgétaires (chapitre 78)**

Aucune inscription n'est prévue sur ce chapitre.

## **II-2 - La section d'investissement**

### **II-2-1- Généralités**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

En dépenses : Celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les produits des cessions des terrains, des biens meubles ou immeubles ainsi que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Immobilisations incorporelles (20)	318 878,42 €	Subventions d'investissement	303 889,00 €
Subventions d'équipement (204)	50 000,00 €	Emprunts	0,00 €
Immobilisations corporelles (21)	4 388 314,86 €	FCTVA	379 500,00 €
Immobilisations en cours (23)	1 078 481,07 €	Taxe d'aménagement	15 000,00 €
Dotations, fonds et réserves	5 000,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 621 038,31 €
Remboursement d'emprunt	1 139 413,10 €	Produit des cessions d'immobilisations	45 456,45 €
Restes à réaliser 2024	842 679,43 €	Restes à réaliser 2024	1 057 519,24 €
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 822 766,88 €</b>	<b>TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 422 403,00 €</b>
Écritures d'ordre entres section	400 316,00 €	Écritures d'ordre entres section	2 030 320,00 €
Déficit investissement reporté	1 835 878,12 €	Virement de la section de fonctionnement	4 606 238,00 €
Opérations patrimoniales	0,00 €	Opérations patrimoniales	0,00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>10 058 961,00 €</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>10 058 961,00 €</b>

### **II-2-2-Les dépenses réelles de la section d'investissement**

Le montant total des dépenses réelles d'investissement (hors restes à réaliser) s'élève à **6 980 087,45€**.

Les dépenses d'équipement, regroupant les acquisitions et les travaux, hors subventions d'équipement versées, s'élèvent à **5 785 674,35€**.

OBJET	BP 2024	BP 2025	ÉVOLUTION 2025/2024
Emprunts et dettes	1 104 599,00 €	1 139 413,10 €	+3,15%
Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	-
Reversement taxe d'aménagement	10 000,70 €	5 000,00 €	-
Immobilisations incorporelles (20)	1 080,00 €	318 878,42 €	+29 425,78%
Subventions d'équipement versées (204)	100 000,00 €	50 000,00 €	- 50,00%
Immobilisations corporelles (21)	2 815 228,00 €	4 388 314,86 €	+55,88%

Immobilisations en cours (23)	2 684 753,00 €	1 078	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6 715 660,70 €</b>	<b>6 980 087,45 €</b>	<b>+3,94%</b>
Restes à réaliser	1 569 828,29 €	842 679,43 €	- 46,32%
<b>DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 285 488,99 €</b>	<b>7 822 766,88 €</b>	<b>- 5,59%</b>

Outre le remboursement du capital de la dette pour 1 139 413,10€ et le reversement à la CCVS d'une partie de la taxe d'aménagement perçue par la Ville, **5 835 674,35€ de nouveaux crédits** et **842 679,43€ de restes à réaliser** sont consacrés aux travaux, aux achats d'équipements et aux subventions d'équipement, que l'on peut scinder en diverses opérations.

Depuis 2023, compte tenu du passage en nomenclature M57, certains investissements font l'objet d'autorisations de programme (AP).

La liste des autorisations de programme correspond à l'annexe II-B1 page 11 du budget, sur laquelle figurent les montants prévisionnels des travaux.

Le détail des crédits de paiement de ces autorisations de programme sont inscrits sur les fiches d'opérations d'équipement, pages 31 à 35 ; il s'agit des travaux portant sur :

- L'église Saint-Jacques,
- La salle omnisports,
- Le redimensionnement du réseau pluvial,
- Le funiculaire.

Par ailleurs, une nouvelle autorisation de programme est créée au B.P. 2025. Elle concernera la mise en œuvre par la Ville du Tréport d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat avec renouvellement urbain (OPAH-RU).

Les autres investissements sont détaillés sur les fiches d'opérations d'équipement (p. 36 à 80).

### **II-2-3-Les recettes réelles de la section d'investissement**

Les recettes prévues pour le financement des investissements sont réparties dans le tableau ci-après :

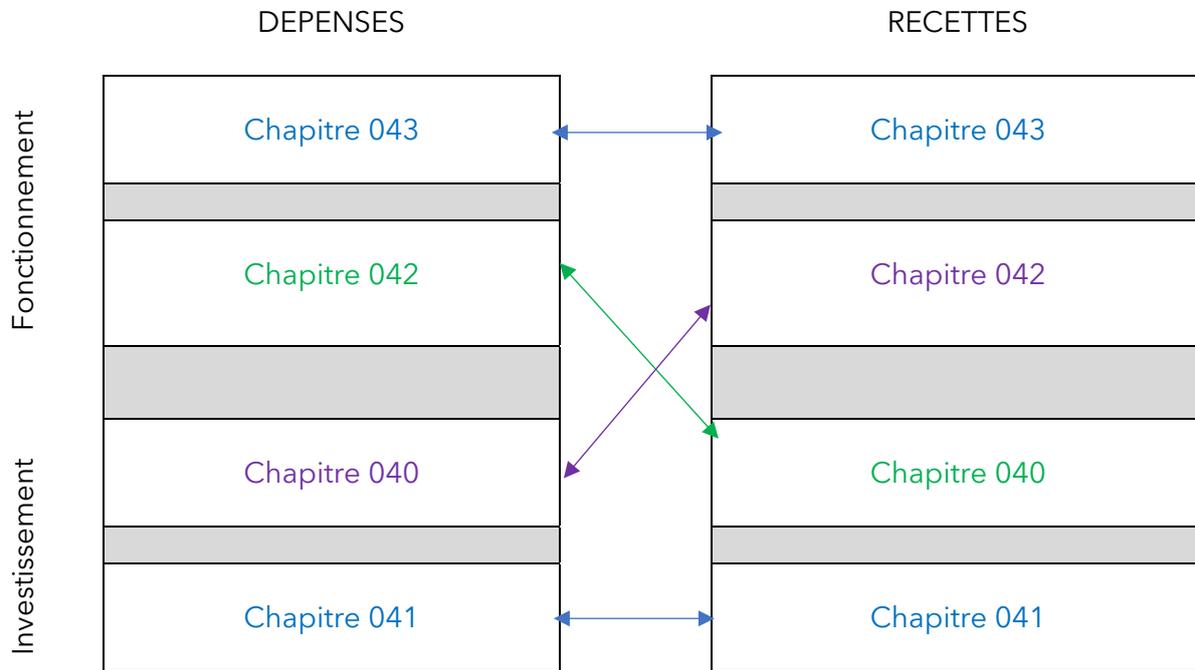
<b>OBJET</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>ÉVOLUTION 2025/2024</b>
Dotations, fonds divers, excédent de fct capitalisé	1 350 310,16 €	2 015 538,31 €	+49,26%
Subventions d'investissement	20 400,00 €	303 889,00 €	+1389,65%
Emprunt d'équilibre	0,00 €	0,00 €	-
Produit des cessions	145 000,00 €	45 456,45 €	- 68,65%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 515 710,16 €</b>	<b>2 364 883,76 €</b>	<b>+56,02%</b>
Restes à réaliser	1 447 608,14 €	1 057 519,24 €	- 26,95%
<b>RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 963 318,30 €</b>	<b>3 422 403,00 €</b>	<b>+15,49%</b>

Ces recettes correspondent principalement aux dotations et fonds divers dont le FCTVA et le produit de la taxe d'aménagement, mais également l'excédent de fonctionnement capitalisé, les subventions d'équipement et les produits des cessions.

### II-3-Les opérations d'ordre

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures **sans flux financiers réels** et **doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes**.

Les opérations d'ordre sont regroupées dans des chapitres globalisés 040, 041, 042 et 043 et doivent s'équilibrer entre sections, selon le schéma suivant :



#### Équilibre entre DF chapitre 042 et RI chapitre 040

- Dotations aux amortissements (dépense 68, recette 28) ;
- Ecritures relatives à l'encaissement du fond de soutien de l'État lors de la renégociation des emprunts à risques (dépense 68, recette 48) :

DF 042			RI 040	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 663 730,00 €	Amortissement des immobilisations	28...
6862	Dotations aux amortissements des charges financières à répartir	366 590,00 €	Pénalités de renégociation de la dette	4817
		<b>2 030 320,00 €</b>		

### Équilibre entre DI chapitre 040 et RF chapitre 042

- Reprise des subventions d'investissement au compte de résultat (dépense 139, recette 777) ;
- Travaux en régie (dépense 2..., recette 722) :

<b>DI 040</b>			<b>RF 042</b>	
21...	Travaux en régie	320 046,00 €	Immobilisations corporelles (travaux en régie)	722
139...	Amortissement des subventions	80 270,00 €	Quote-part des subventions d'investissement transférables au compte de résultat	777
		<b>400 316,00 €</b>		

### Équilibre entre DI chapitre 041 et RI chapitre 041

- Opérations patrimoniales (dépense 21 ou 23, recette 238) liées au versement d'avances sur commandes aux entreprises titulaires de marchés de travaux :

<b>DI 041</b>			<b>RI 041</b>	
21... ou 23...	Bâtiments, voirie, constructions...	0,00 €	Avances versées sur commandes	238
		<b>0,00 €</b>		

### **Les chapitres d'ordre sans exécutions budgétaires**

Les chapitres 021 « virement de la section de fonctionnement » et 023 « virement à la section d'investissement » permettent de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précédents, la section de fonctionnement dégage un virement de **4 606 238,00€** au profit de la section d'investissement.

### **III - LE BUDGET ANNEXE AIRES DE CAMPING-CARS**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022, le camping « Les Boucaniers » est géré par un délégataire de service public. De ce fait, le budget annexe 207 ne concerne plus que les recettes et dépenses des Aires de Camping-Cars.

L'équilibre du budget Aires de camping-cars se présente comme suit :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
EXPLOITATION	675 156,00 €	675 156,00 €
INVESTISSEMENT	1 047 044,00 €	1 047 044,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 722 200,00 €</b>	<b>1 722 200,00 €</b>

### **III-1- La section d'exploitation**

La section d'exploitation s'équilibre de la façon suivante :

<b>DÉPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Dépenses courantes	150 000,00 €	Vente prestations	290 000,00 €
Dépenses de personnel	25 000,00 €		
Autres charges de gestion courante	3 000,00 €		
Charges exceptionnelles	3 000,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>181 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>290 000,00 €</b>
Ecritures d'ordre entre sections	27 388,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	20 000,00 €
Virement à la section d'investissement	466 768,00 €	Excédent brut reporté	365 156,00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>675 156,00 €</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>675 156,00 €</b>

#### **III-1-1- Les dépenses réelles d'exploitation**

<b>OBJET</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>ÉVOLUTION 2025/2024</b>
Charges générales	150 000,00 €	150 000,00 €	-
Charges de personnel	25 000,00 €	25 000,00 €	-
Autres charges de gestion courante	3 000,00 €	3 000,00 €	-
Charges exceptionnelles	3 000,00 €	3 000,00 €	-
<b>DÉPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>181 000,00 €</b>	<b>181 000,00 €</b>	<b>0,00%</b>

**Les charges d'exploitation** ne connaissent pas d'augmentation en 2025 par rapport au B.P. 2024.

### III-1-2- Les recettes réelles d'exploitation

OBJET	BP 2024	BP 2025	ÉVOLUTION 2025/2024
Produits des services	270 000,00 €	290 000,00 €	+7,41%
<b>RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>270 000,00 €</b>	<b>290 000,00 €</b>	<b>+7,41%</b>

**Les recettes réelles d'exploitation** : les recettes des services augmentent par rapport au budget précédent (+7,41%), pour tenir compte du réalisé 2024 (295 537,93€).

### III-2- La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre de la façon suivante :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses d'équipement (21/23)	949 106,49 €	Subventions d'équipement	394 950,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	77 937,51 €
Restes à réaliser 2024	8 088,41 €	Emprunt d'équilibre	80 000,49 €
<b>TOTAL DÉPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>957 194,90 €</b>	<b>TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>553 782,00 €</b>
		Virement de la section d'exploitation	466 768,00 €
Ecritures d'ordre entres sections	20 000,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	27 388,00 €
Déficit investissement reporté	69 849,10 €	Excédent reporté	0,00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 047 044,00 €</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 047 044,00 €</b>

### III-2-1- Les dépenses réelles d'investissement

OBJET	BP 2024	BP 2025	ÉVOLUTION 2025/2024
Immobilisations corporelles	376 100,50 €	949 106,49 €	+152,35%
Restes à réaliser	759,38 €	8 088,41 €	+965,13%
Dépenses imprévues	10 000,00 €	0,00 €	- 100,00%
<b>DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>386 859,88 €</b>	<b>957 194,90 €</b>	<b>+147,43%</b>

Le budget de fonctionnement permet de réaliser un virement de la section d'exploitation à la section d'investissement de 466 768€.

Les dépenses d'équipement, hors restes à réaliser, s'élèvent à **949 106,49€**.

Pour l'année 2025, les nouveaux investissements envisagés consistent en :

- Le remplacement du motoréducteur de la barrière d'entrée de la grande aire de camping-cars située sur la route touristique, à proximité de la gare haute du funiculaire ;
- La création d'une nouvelle aire de camping-cars, dans le cadre du chantier de l'EPR2.

Compte-tenu de ce projet d'aménagement, un emprunt d'équilibre de la section d'investissement est inscrit au budget 2025 à hauteur de **80 000,49€**.

### **III-2-1- Les recettes réelles d'investissement**

Les recettes prévues pour le financement des investissements sont réparties dans le tableau ci-après :

<b>OBJET</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>ÉVOLUTION 2025/2024</b>
Dotations, fonds divers, excédent de fct capitalisé	0,00 €	77 937,51 €	-
Subventions d'investissement	0,00 €	394 950,00 €	-
Emprunt d'équilibre	0,00 €	80 000,49 €	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>552 888,00 €</b>	<b>-</b>
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	-
<b>RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>552 888,00 €</b>	<b>-</b>

### **III-3-Les opérations d'ordre**

Équilibre entre DE chapitre 042 et RI chapitre 040

- Dotations aux amortissements (dépense 68, recette 28)

<b>DE 042</b>			<b>RI 040</b>	
6811	Dotation aux amortissements	27 388,00€	Amortissement des immobilisations	28...
		<b>27 388,00€</b>		

## Équilibre entre DI chapitre 040 et RE chapitre 042

DI 040			RE 042	
21...	Travaux en régie	20 000,00 €	Immobilisations corporelles (travaux en régie)	722
		<b>20 000,00 €</b>		

Les travaux en régie concernent le câblage et le raccordement des bornes d'alimentation électrique des emplacements de la future aire de camping-cars.

### **Les chapitres d'ordre sans exécutions budgétaires**

Les chapitres 021 « virement de la section d'exploitation » et 023 « virement à la section d'investissement » permettent de virer des crédits de la section d'exploitation à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précédents, la section d'exploitation dégage un virement de **466 768€** au profit de la section d'investissement.

## **IV- LE BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT (parcs fermés)**

L'équilibre du budget des parcs de stationnement fermés se présente comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	324 808,00 €	324 808,00 €
INVESTISSEMENT	260 766,00 €	260 766,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>585 574,00 €</b>	<b>585 574,00 €</b>

### **III-1- La section d'exploitation**

La section d'exploitation s'équilibre de la façon suivante :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	80 000,00 €	Autres produits de gestion courante	100 000,23 €
Dépenses de personnel	14 000,00 €		
Autres charges de gestion courante	500,00 €		
Charges exceptionnelles	500,14 €		
<b>TOTAL DEPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>95 000,14 €</b>	<b>TOTAL RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>100 000,23 €</b>

Ecritures d'ordre entre sections	19 120,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	
Virement à la section d'investissement	210 687,86 €	Excédent brut reporté	213 807,77 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>324 808,00 €</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>324 808,00 €</b>

### III-1-1 - Les dépenses réelles d'exploitation

OBJET	BP 2024 +DM	BP 2025	ÉVOLUTION 2025/2024
Charges générales	80 000,00 €	80 000,00 €	-
Charges de personnel	14 000,00 €	14 000,00 €	-
Autres charges de gestion courante	500,00 €	500,00 €	-
Charges exceptionnelles	500,00 €	500,14 €	-
<b>DÉPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>95 000,00 €</b>	<b>95 000,14 €</b>	<b>0,00%</b>

**Les dépenses réelles d'exploitation** ne connaissent pas d'augmentation en 2025. Les dépenses de personnel, qui avaient été augmentées en cours d'année 2024 pour permettre des travaux en régie, sont reconduites pour ce même montant (B.P. + DM).

### III-1-2- Les recettes réelles d'exploitation

**Les recettes réelles d'exploitation** augmentent par rapport à 2024. Effectivement, il est tenu compte du réalisé 2024 (104 801,69€).

OBJET	BP 2024	BP 2025	ÉVOLUTION 2025/2024
Produits de gestion courante	90 000,00 €	100 000,23 €	11,11%
<b>RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>100 000,23 €</b>	<b>11,11%</b>

### III-2- La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre de la façon suivante :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses d'équipement (21)	227 882,00 €		
Dépenses imprévues	12 000,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
Restes à réaliser 2024	9 884,00 €		
<b>TOTAL DÉPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>249 766,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
		Virement de la section d'exploitation	210 687,86 €
Ecritures d'ordre entres sections	11 000,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	19 120,00 €
Déficit investissement reporté	0,00 €	Excédent reporté	30 958,14 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>260 766,00 €</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>260 766,00 €</b>

### III-2-1- Les dépenses réelles d'investissement

OBJET	BP 2024	BP 2025	ÉVOLUTION 2025/2024
Immobilisations corporelles	186 177,18 €	227 882,00 €	+22,40%
Restes à réaliser	0,00 €	9 884,00 €	-
Dépenses imprévues	12 000,00 €	12 000,00 €	-
<b>DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>198 177,18 €</b>	<b>249 766,00 €</b>	<b>+26,03%</b>

Le budget de fonctionnement permet de réaliser un virement de la section d'exploitation à la section d'investissement de 210 687,86€. De ce fait, les dépenses d'équipement s'élèvent à **227 882€**.

Les restes à réaliser reportés de 2024 sur 2025 s'élèvent à **9 884€**. Ils correspondent au remplacement de la porte du local électrique du parking souterrain de l'esplanade Louis Aragon, ainsi qu'à la remise en état de la « casquette » de l'entrée du parking.

Pour l'année 2025, les nouveaux investissements envisagés consistent en :

- Le remplacement du véhicule d'astreinte (29 355€ HT) ;
- Le remplacement des mâts et poteaux de support en entrées et sorties des parcs de stationnement fermés (5 330€ HT).

### III-2-2- Les recettes réelles d'investissement

Le budget 2025 ne fait apparaître aucune recette réelle d'investissement.

Figurent à la section d'investissement en recettes :

- les opérations d'ordre (dotation aux amortissements) : 19 120€ (+51,14%)
- le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement : 210 687,86€
- l'excédent d'investissement reporté de 2024 : 30 958,14€

### III-3-Les opérations d'ordre

Équilibre entre DE chapitre 042 et RI chapitre 040

- Dotations aux amortissements (dépense 68, recette 28)

<b>DE 042</b>			<b>RI 040</b>	
6811	Dotation aux amortissements	19 120,00€	Amortissement des immobilisations	28...
		<b>19 120,00€</b>		

Équilibre entre DI chapitre 040 et RE chapitre 042

<b>DI 040</b>			<b>RE 042</b>	
21...	Travaux en régie	11 000,00 €	Immobilisations corporelles (travaux en régie)	722
		<b>11 000,00 €</b>		

Les travaux en régie consisteront en la modification de l'éclairage de la galerie technique du parking souterrain de l'esplanade Louis Aragon, ainsi que de l'éclairage du niveau N-2 du parking du funiculaire (passage à la technologie LED).

### Les chapitres d'ordre sans exécutions budgétaires

Les chapitres 021 « virement de la section d'exploitation » et 023 « virement à la section d'investissement » permettent de virer des crédits de la section d'exploitation à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précédents, la section d'exploitation dégage un virement de **210 687,86€** au profit de la section d'investissement.